Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20220615-2022AG0615ARDE-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2022

Date de publication : 20 juin 2022	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 juin 2022	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 62 (505 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 505 - Contre 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2022, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Auchay sur Vendée (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; *Benon : Chloé BEDEL* ; *Charron : Laura MILLET* ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Marans : Romuald QUIRION ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Christian GRONDEIN ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Elmano MARTINS ; *Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO* ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET, Sansais : Arnaud VIGER, Vallans : Olivier CAILLE et Cédric BOUCHET

Au titre des communes de Vendée :
L'Aiguillon-la-Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; *Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS* ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Mouzeuil St Martin : Nicolas FILLON ; *Nalliers : Bruno FABRE* ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Vix : Pascal BETEAU

Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Rémi JUSTINIEN,* Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRE, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Stéphane VILLAIN*

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : *Olivier POIRAUD*, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD*, Stéphane GUILLON, *Laurent FAVREAU*

Affectation du Résultat de l'exercice 2021 : Budget annexe Développement économique

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20220615-2022AG0615ARDE-DE
Date de télétransmission : 20/06/2022
Date de réception préfecture : 20/06/2022

Affectation du Résultat de l'Exercice 2021
Budget annexe Développement économique

Contexte

Considérant les éléments du compte administratif 2021 du budget annexe Développement économique, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 12 601,09 € et un excédent d'investissement de clôture de 153 503,60 €.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent pour 12 601,09 €,
- Au chapitre 001 en recettes d'investissement, l'excédent de clôture pour 153 503,60 €.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

Décide

- de reporter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 12 601,09 € en recettes et de l'inscrire au budget supplémentaire 2022 sur la ligne budgétaire 002 ;

- d'inscrire en recettes au budget supplémentaire 2022, le solde d'exécution de la section d'investissement de 153 503,60 € sur la ligne 001.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL